

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Commission Marie-Victorin

<https://www.cadre21.org/membres/78f13e8def68e1d3108dbe14>

Date d'obtention : 2021-01-29 21:09:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a tout d'abord des questions préalables à se poser lorsque l'on nous rapporte une situation de sextage. Est-ce que la problématique a été soulevée par un élève? Car dans le cas où le sextage implique un adulte, il faut alors référer au service de police. Dans le cas où un parent souhaite que nous investiguions, il faut également référer au service de police. Je précise ici qu'en aucun temps l'intervenant ne doit prendre connaissance des images diffusées. Il s'agit ici d'un geste illégal. L'intervenant a suffisamment d'informations lorsqu'il remplit le questionnaire d'évaluation.

Une fois que l'élève s'est confiée à l'intervenant (qu'il soit l'auteur de l'envoi ou un témoin), l'intervenant doit dans un premier temps rassurer l'élève comme quoi il est pris en charge et que tout sera déployé pour régler la situation. remplir une grille d'évaluation. La grille permet d'obtenir les informations nécessaires à établir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Une fois la grille remplie, demander à l'élève de mettre son cellulaire en mode avion, de le fermer et de le remettre à l'intervenant. Ce dernier le glisse dans un sac bien identifié. Il faut par la suite confirmer l'intention. Lorsqu'il y a des témoins, ceux-ci sont à leur tour rencontrés, une grille d'évaluation est remplie. S'ils collaborent, les cellulaires sont également confisqués dans des sacs et identifiés selon le même processus que vu précédemment. Lorsque les grilles démontrent qu'il n'y a pas de gestes malveillants, l'intervenant rencontre l'instigateur. Valider les intentions de celui-ci, remplir le questionnaire d'évaluation puis confisquer le cellulaire. L'intervenant fait alors appel au service de police afin de remettre l'ensemble des questionnaires et de cellulaires et se montrer disponible à répondre aux questions des policiers. Dans la situation où l'instigateur refuse de collaborer ou que les intentions s'avèrent à être malveillantes , l'intervenant doit alors appeler la police qui prendra la suite du dossier en charge. L'intervenant doit alors ensuite faire respecter les règles de l'établissement et aura à offrir du soutien aux élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens les éléments suivants:

- L'importance de l'attitude de l'intervenant face à l'ensemble des acteurs impliqués. Celui-ci doit se montrer bienveillant mais faire preuve de rigueur lors de la rencontre et du protocole. Il doit être franc et s'assurer de rencontrer dans l'ordre logique les personnes impliquées. Je retiens également que nous ne sommes pas mandataire de la police et qu'un parent ne peut pas non plus nous demander de déclencher le protocole Sexto pour une situation se déroulant à l'extérieur du contexte scolaire.
- L'importance de démystifier l'intention de l'instigateur et du respect du rôle de l'intervenant Sexto. Il ne s'agit pas de vouloir mener une enquête ou de rendre justice. Simplement d'établir les faits et s'assurer que les policiers soient avisés au moment opportun.
- L'importance que tout soit fait en accord avec les politiques de l'établissement en vigueur. Il faut se munir à l'interne d'une politique adéquate de gestion de l'après-crise pour s'assurer que tous les élèves concernés puissent continuer d'apprendre dans un climat approprié.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je me permets ici deux réponses.

La première est l'entrevue de l'auteur des images qui prend alors pleinement conscience de la portée et des conséquences du sextage. L'enjeu humain derrière cela demande de faire preuve d'une force morale pour l'intervenant.

La seconde est la rencontre avec l'instigateur. Dans le cas d'une intention impulsive, ce jeune peut également nécessiter une attention plus soutenue de la part scolaire. Il est important de ne pas avoir ou conserver des préjugés à son égard. Toutefois, l'étape délicate d'accueillir de nouveau à l'école un instigateur malveillant suite à la mise en place du protocole sexto me questionne également. Encore une fois, il faudra nous munir d'un protocole clair afin de ne pas laisser de zone d'ombre.